

Bulletin d'Informations Phytosanitaires/*Phytosanitary News Bulletin*

N° 47 – October – December 2005

Sommaire/*Summary*

- **Note Editoriale / *Editorial Note***
- **Situation Phytosanitaire en Afrique/*Phytosanitary Situation in Africa***
 - o Découverte d'un nouveau ravageur du cocotier aux Iles Comores
 - o Réglementation commune sur l'homologation des pesticides en zone CEMAC
 - o Situation acridienne en Afrique - (juillet-décembre 2005)
 - o CILSS : La participation du CPI aux sessions d'homologations des pesticides du Comité Sahélien des Pesticides (CSP)
 - o Kenya : Kenyan farmers turn to grain amaranth
 - o Burkina Faso : Thumbs up for new millet
 - o Madagascar : Procédure nationale pour l'échange d'information dans le cadre de la CIPV
- **Analyse Scientifique / *Scientific Analysis***
 - o Valorisation des méthodes non polluantes pour la protection des végétaux - *Upgrading non polluting methods for the protection of plants*
 - o Screening of roots and leaves of African marigold (*tagetes erecta l.*) and three other Nigerian plants for active nematicidal principles
 - o Plantes aromatiques camerounaises comme sources de biopesticides pour la protection des denrées au cours du stockage
 - o Compte rendu du colloque sur les huiles essentielles comme biopesticides tenu à l'Université de Ngaoundéré les 13 et 14 Octobre 2005
- **Evènements Phytosanitaires / *Phytosanitary Events***
 - o Séminaire CIRAD : " gestion des pesticides en situation de crise "
 - o Third International Conference on Non Chemical Crop Protection Methods March 13th, 14th and 15th 2006
- **Activité du CPI / *IAPSC Activities***
 - o Information Exchange - International Phytosanitary Portal Training Workshop
 - o Report on the creation of IAPSC focal points in African union member countries
 - o Summary of training course report
- **Revue de Littérature / *Literature Revue***
 - o Scientists Identify Corporate Structure as Bad for Public Health
- **Page pratique / *Practical Hint***
 - o Homologation des pesticides en procédure d'urgence



B. Bouato Rédacteur

Chers lecteurs,

La présente édition de notre bulletin se penche un peu plus sur l'état de la recherche concernant les huiles essentielles, produites par les plantes à effets pesticides pour la lutte non polluante, contre les ravageurs des végétaux. En effet, le CPI est entrain de faire de cette branche de la recherche phytosanitaire, un des maillons importants de son action future. Un travail élémentaire sur l'aperçu général de la situation des plantes à effet pesticides dans les pays de la CEMAC, qui a abouti à une liste non exhaustive de celles-ci, vient d'être réalisé pour marquer l'engagement du CPI dans ce domaine et servir de base pour les actions futures.

Certaines universités réservent aussi une place importante à ce volet de la recherche phytosanitaire. C'est ainsi que l'Université de Ngoundéré au Cameroun vient d'organiser un colloque sur les huiles essentielles comme biopesticides, les 13 et 14 Octobre 2005. Dans la même lancée, nous publions les travaux menés par la faculté des sciences agricoles de l'Université de Technologie Ladoke Akintota de Oyo state au Nigeria.

En ce qui concerne la gestion des pesticides déjà existants, une étape très importante vient d'être franchie en Afrique centrale. Il s'agit de la signature de la réglementation commune sur l'homologation des pesticides, par les ministres en charge de l'agriculture des pays de cette sous région.

Nous faisons aussi allusion au Séminaire IPHYTROP-CIRAD-AGROPOLIS sur la gestion des pesticides en situation de crise qui s'est tenu le 28 octobre 2005 à Agropolis International, Montpellier, France.

Le 26 octobre 2005 à l'occasion de la septième Conférence Internationale sur les Ravageurs en Agriculture (CIRA), certains organismes de protection des végétaux ont décidé la création de l'Association Francophone Internationale de Protection des Plantes (AFIPP). Pour cela l'ancien Secrétaire scientifique du CPI, Dr. Nazaire Nkouka, a été élu Président.

L'activité du CPI au cour de cette période s'est caractérisée aussi par le lancement du projet TCP/FAO-CPI sur le renforcement des capacités des pays africains dans le cadre de l'échange d'informations au niveau du Portail phytosanitaire international (PPI) de la CIPV. C'est ainsi que deux ateliers sont en préparation : un pour les pays anglophones à Accra, Ghana, et un pour les pays francophones à Douala, Cameroun.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation de la 20e Assemblée générale, relative à la création des Points Focaux CPI (PFC) dans les pays membres, la direction du CPI a entrepris d'identifier et d'installer ces structures, sur proposition des services nationaux de protection des végétaux des pays concernés. Le CPI compte mettre en place, dans les meilleurs délais, ces points focaux qui constitueront un réseau opérationnel et dynamique, sur lequel il établira les fondements de son action auprès des pays membres de l'Union Africaine, tel que stipulé dans la Stratégie Africaine Commune pour la Protection des Végétaux, adoptée à la 20e Assemblée générale du CPI. Le processus pour mener à bien cette activité est donné dans cette édition.

Nous reviendrons encore sur la préparation de l'Assemblée générale du CPI qui se déroulera certainement dans la deuxième moitié du mois de mars en Egypte. Les dates exactes vous seront communiqués dans notre prochaine édition.

Chers lecteurs, espérant que ce contenu vous conviendra, nous vous convions de consulter aussi ces informations dans notre site web www.au-appo.org

Dear Readers,

This issue of our bulletin takes a closer look at the state of research on essential oils, produced by pesticidal plants and used as a non-polluting agent for plant pest control. Preliminary work on pesticidal plants in the CEMAC zone has just been carried out, and an initial list of plants drawn up. This is an indication of IAPSC commitment in this domain and it is a basis for future action. This basic information will form a basis for IAPSC future action in this area.

A number of universities are also devoting efforts to this branch of phytosanitary research. The University of Ngaoundere in Cameroon, recently organized (13-14 October 2005) a colloquium on essential oils used as biopesticides. We are also publishing research work carried out in this subject by the Faculty of Agronomy of the Ladoke Akintola University of Technology in Oyo State, Nigeria. As for the existing pesticides, an important milestone has just been reached in the Central African sub-region: the signing of the common pesticides homologation regulation by Agriculture Ministers of the sub-region.

We are also publishing an article on the IPHYTROP-CIRAD-AGROPOLIS seminar on pesticides management in a crisis situation, which was held on 28 October 2005 at Agropolis International, in Montpellier, France.

On 26 October 2005, on the sidelines of the 7th International Conference on Pests in Agriculture (ICPA), a number of plant protection organizations decided to create the Association Francophone Internationale de Protection des Plantes, AFIPP (International Francophone Association for Plant Protection). Former IAPSC Scientific Secretary, Dr Nazaire Nkouka was elected President of the association.

IAPSC activities during this period also included the launching of the TCP/FAO-IAPSC project on capacity building for African countries within the framework of information exchange in the International Phytosanitary Portal (IPP) of the IPPC. To this end, two workshops are currently in preparation: one for Anglophone countries to be held in Accra, Ghana, and another to be held in Douala, Cameroon, for Francophone countries.

Pursuant to the recommendation of the 20th General Assembly relating to the creation of IAPSC Focal Points in member countries, the IAPSC recently embarked on identifying and setting up these structures, following proposals from the national plant protection services of the concerned countries. The IAPSC thus intends to put in place, as soon as possible, these focal points which shall constitute an operational and dynamic network, and the basis of its activities in African Union member countries, as stipulated in the Common African Plant Protection Strategy which was adopted at the 20th IAPSC General Assembly. The implementation process of this recommendation is published in this issue.

We also revisit the state of preparations against the IAPSC General Assembly scheduled for the second half of March 2006, in Cairo, Egypt.

Dear readers, while hoping that you enjoy reading this issue of our bulletin, we also invite you to visit our website at www.au-appo.org for more news of the Phytosanitary world.

The Editor B. Bouato

Situation Phytosanitaire en Afrique/Phytosanitary Situation in Africa

COMORES : Découverte d'un nouveau ravageur du cocotier aux Iles Comores

1. CONTEXTE GENERAL

La cocoteraie Comorienne, âgée de plus de 50 ans compte environ 1.800.000 arbres dont 780.000 en Grande Comore, 550.000 à Anjouan et 470.000 à Mohéli. Alors que la production est en chute, une opération de réhabilitation de la cocoteraie avait démarré à travers le projet *Decvas en 2002. L'objectif prévoyait qu'en 2004, 98.250 plants seraient produits dont 36.000 Grand local, 51.000 hybrides et 12.250 nains.

Malheureusement, une " maladie " non identifiée rendit improductif les cocotiers de l'archipel, les couvrant d'une couche noirâtre leur donnant un aspect général terne réduisant voire annulant la production de noix.

Les pépinières produisaient alors des plants de variétés Grand local, des hybrides de variété comorienne, malaisienne, camerounaise, des cocotiers nains rouges et nains jaunes de Malaisie et du Cameroun.

La production commercialisable était en moyenne par arbre de 30 noix par an soit une estimation de 54 millions de noix pour un revenu de 5,4 milliards de Francs comoriens (plus de 10 millions de dollars) i.e . la moitié du budget de l'Etat.

Le cocotier représente une part importante de l'économie et de la vie de la population Comorienne. L'île de Mohéli produit le plus avant la Grande Comore et Anjouan.

De plus, le cocotier représente un capital. Du fait de l'absence de production, le capital diminue.

A ce jour, nous avons pu constater que la production qui découle du cocotier a été remise en cause et devient quasiment nulle.

Impact au niveau monétaire ? Le prix de la noix est passé de 150 FC en 2002 à 250 FC en 2005.

Dès 2002, la cause de la "maladie" a été identifiée avec précision (Ollivier, 2002). L'agent causal responsable sont des aleurodes (ou mouches blanches), *Aleurotrachelus atratus*, qui pondent, se développent et ponctionnent les nutriments des folioles de cocotier à partir de la face inférieure des feuilles (Streito et al., 2004). De part les sécrétions émises par les larves, une couche épaisse et noirâtre de fumagine (champignons) se développe à la face supérieure des feuilles masquant l'aspect luisant et vert d'un feuillage sain.

D'après les observations effectuées localement, l'introduction aurait eu lieu à proximité de la capitale de l'Union des Comores, Moroni. L'espèce s'est ensuite dispersée sur l'ensemble des îles et s'est mise à pulluler sur la cocoteraie comorienne.

L'insecte a trouvé aux Comores des conditions favorables à son développement, ce qui pourrait expliquer les fortes pullulations observées sur le cocotier. De plus son introduction accidentelle s'est effectuée en l'absence de son cortège d'ennemis naturels, présents dans son aire d'origine.

Les premiers symptômes apparents auraient été visibles dès 1996 (Issimaila, comm. pers.). Pendant la période initiale de colonisation, les niveaux de populations sont certainement restés faibles et l'insecte est quasiment passé inaperçu. Ensuite avec l'élévation de ces niveaux, il fut révélé aux planteurs et agronomes par l'intermédiaire de la fumagine qui forme une couche noirâtre sur la face supérieure des feuilles ; dans un premier temps cette couche a pu être lessivée durant les saisons pluvieuses. Avec l'augmentation continue des populations les dégâts sont devenus évidents et mirent en alerte les services du développement.

Aussi, la réelle menace ne s'est révélée qu'à partir des années 2000 quand un agronome a eu l'idée d'observer plus précisément et systématiquement la face inférieure des feuilles (Ollivier, 2002).

* DECVAS ; développement des cultures vivrières et appui semencier, financement du 7eme FED.

Dès 2002, des propositions concrètes de lutte ont été soumises sous forme de projets R & D aux différents bailleurs de fonds avant que le projet actuel ne soit accepté et démarre en septembre 2005.

GENERALITES

2.1. Géographie

Situés à l'entrée septentrionale du canal du Mozambique, entre 11°20' et 13°04' de latitude sud et 43°11' et 45°19' de longitude est, les Comores forment un archipel dans l'Océan Indien, constitué de trois îles principales parsemées de quelques îlots et massifs coralliens : Grande Comore (1 148 km²), Anjouan (424 km²), Mohéli (290 km²). Les îles sont peu distantes les unes des autres (moins de 75 kilomètres). La Capitale est Moroni, située sur la Grande Comore.

2.2. Climat

Les Comores connaissent deux grandes saisons climatiques : une saison chaude et humide, le Kash-kazy, de décembre à avril (la mousson souffle du nord-ouest) et une saison fraîche et sèche, le Koussy, de mai à novembre (les alizés soufflent du sud-est). L'archipel, bien qu'un peu à l'écart de la route normale des cyclones, est cependant parfois touché, le cyclone de 1959 reste un point de repère chronologique important.

Les précipitations, sous formes d'averses parfois très violentes, atteignent des moyennes annuelles importantes (de 500 à 6 000 mm d'eau) et des maxima étonnants (plus de 8 700 mm sur la forêt du Karthala), les zones les plus arrosées étant celles d'altitude et les versants sud-ouest ou sud des îles.

Les températures varient très peu d'un mois à l'autre. A Moroni, les températures sont de l'ordre de 23,2°C à 27°C. Au sommet de Karthala, en juillet et août, mois les plus frais de l'année, la température avoisine le 0° centigrade.

2.3. Géologie

Les Comores sont des îles d'origine volcaniques. Le volcan de Karthala (2 361 m) situé en Grande Comore est en activité latente. De grands plateaux basaltiques retombent sur d'étroites plaines côtières. Du fait de la porosité des sols, aucun cours d'eau ne coule dans la Grande Comore, alors que les autres îles ont des rivières régulièrement alimentées.

Sources ; EXTRAIT du rapport de mission de L.olivier et G.delvard CIRAD-cp 2005 et Rapport du projet DECVAS et l'INRAPE Comores

Réglementation commune sur l'homologation des pesticides en zone CEMAC

Le 9 septembre 2005 à Douala, Cameroun, les Ministres en charge des problèmes agricoles des pays membres de la CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale) ont signé le document de la réglementation commune sur l'homologation des pesticides en zone CEMAC. Cette volonté politique ainsi manifestée par les gouvernements de cette sous région, donne la possibilité aux experts, encadrés par le CPI et la CEMAC et réunis au sein d'une Cellule de suivi, d'accélérer le processus de mise en place du Comité d'homologation des Pesticides en Afrique Centrale (CPAC), tel que prévu dans la réglementation signée par les MINAGRI/CEMAC. Ci-dessous le compte rendu de la réunion des experts qui s'est tenu en prélude à la signature du document de la réglementation.



Les MINAGRI/CEMAC à Douala

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES EXPERTS (Douala, 07 septembre 2005)

I. INTRODUCTION :

L'an deux mil cinq et le 07 du mois de septembre, s'est tenue à Douala la réunion des experts de la zone CEMAC.

Outre les représentants du CPI/UA, de la CEEAC, de la CEMAC, du CSP, de CropLife International AME et de l'APHYCEM, six pays à savoir le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale et le Tchad étaient présents à cette réunion.

Cette réunion avait pour but de :

- Revoir le projet de réglementation commune des pesticides adopté lors des réunions de Malabo et de Libreville,
- Préparer les documents en vue de la signature de Ministres chargés de l'agriculture de la sous-région,
- Préparer un plan et un chronogramme pour les actions futures,
- Examiner le projet de création d'un laboratoire d'analyse des pesticides.

II. DEROULEMENT DES TRAVAUX

1) Ouverture des travaux

La réunion a été ouverte par M. ANGUE OBAMA ISAIAS, Directeur de l'Agriculture de la CEMAC qui a remercié les participants pour avoir honoré de leur présence à cette importante rencontre.

Pour la mise en place du bureau de la réunion, il a tenu à préciser que, selon les procédures en vigueur de la CEMAC, la présidence des réunions statutaires est assurée par le délégué de l'Etat qui assure la présidence en exercice de la CEMAC. En raison de l'arrivée tardive du délégué de la Guinée Equatoriale, le Tchad qui assurera cette fonction pour l'année prochaine, a été désigné pour

diriger les travaux de cette réunion. Le Cameroun et le Congo ont assuré le secrétariat. Ainsi le bureau de la réunion se compose comme suit :

- Président : Tchad ;
- Rapporteurs : Cameroun et Congo ;

2) Examen du dossier

Après cette mise au point, et s'agissant du document sur la réglementation commune sur l'homologation des pesticides en zone CEMAC, les experts ont suivi la présentation du projet de réglementation. Les amendements suivants ont été apportés :

1. L'adjonction à l'article 27, 2ème alinéas du groupe de mot " ou privé " après " public " .
2. A la page 10 lire classification OMS au lieu de OMS/FAO/UA-CPI
3. Faire apparaître la page du lexique des différentes abréviations avant l'introduction.
4. Le retrait de l'annexe 2 et son remplacement par l'annexe 3.
5. A cette réglementation sont joints les annexes qui constituent des sources d'informations techniques à exploiter en cas de nécessité. ticides.

III. RECOMMANDATIONS

Dans le cadre du processus de la mise en œuvre de la réglementation commune, les experts ont formulé les recommandations suivantes:

Recommandation N°1 : Aux Ministres en vue de l'adoption du document par le conseil des Ministres de l'UEAC.

Recommandation N°2 : Au CPI et la CEMAC en vue de l'élaboration des termes de référence pour la désignation des experts membres du CPAC au plus tard le 31 décembre 2005.

Recommandation N°3 : Aux Etats membres de la CEMAC pour la mise en place du bureau du CPAC dans un délai raisonnable.

Recommandation N°4 : Au CPI et au CPAC pour l'élaboration d'un annexe complémentaire sur les bio pesticides.

Recommandation N°5 : A la CEMAC en vue de la recherche des financements pour l'étude de faisabilité et l'exécution du projet du laboratoire sous régional d'analyse des pesticides.

Recommandation spéciale aux Ministres en charge de l'Agriculture de la zone CEMAC relative à l'ouverture de la réglementation commune aux Etats de la CEEAC non membres de la CEMAC.

Considérant que l'espace géographique de l'Afrique Centrale couvre outre les Etats membres de la CEMAC, les autres pays membres de la CEEAC que sont l'Angola, le Burundi, le Rwanda, Sao tomé et Principe et la République Démocratique du Congo ;

Considérant la porosité des frontières de ces derniers avec les pays de la zone CEMAC ;

Considérant que l'objectif à terme sera de mettre en place un cadre législatif commun en matière d'homologation et de gestion des pesticides en Afrique Centrale ;

Les experts réunis à Douala recommandent aux Ministres en charge de l'agriculture de la CEMAC d'envisager l'ouverture de la réglementation commune aux Etats de la CEEAC non membres de la CEMAC.

Fait à Douala le 07 septembre 2005

Situation acridienne en Afrique - (juillet-décembre 2005)

Par ZAFACK Joseph, Chargé du suivi des activités des acridiens et oiseaux granivores en Afrique

La communauté internationale s'est fortement mobilisée pour soutenir la volonté commune africaine à endiguer le péril acridien.

Les opérations de lutte antiacridienne de la période de reproduction estivale 2005 ont conduit à la consécration de la maîtrise de " l'invasion 2004-2005 " du criquet pèlerin *Schistocerca gregaria* (Forsk., 1775) en Afrique.

L'appel à la solidarité sous régionale et internationale lancé par les Gouvernements des pays concernés et ceux voisins à la traditionnelle aire sahélienne d'invasion du criquet pèlerin a été favorablement accueilli à travers toute la planète. La communauté internationale s'est donc fortement mobilisée pour soutenir la volonté commune africaine à endiguer le péril acridien. Cet effort conjugué se matérialise par la baisse de la pression acridienne observée tout au long de la période de reproduction estivale 2005 dans la région ouest africaine et ailleurs.

Au-delà de la période de prévision 2005, on observe une baisse considérable de la pression acridienne sur la traditionnelle aire estivale du criquet pèlerin. Toutefois, des manifestations moyennes à faibles sont observées dans les pays de la ligne de front.

Au Niger, on a observé de juillet à décembre récent la présence des individus matures en copulation, ainsi que des immatures, des larves et des sites de ponte notamment dans les plaines du Tamesna, à la frontière malienne, au versant occidental des montagnes de l'Air.

Des groupes d'individus solitaires ont été traités aussi bien par les produits chimiques au nord d'Iférouane que par des essais de bio pesticides (*Metarhizium*) à Agaliouk. Des disparités d'environ 2500 individus/ha ont été enregistrées au nord d'Iférouane.

Au Mali, la situation du criquet pèlerin a été aussi calme pendant toute la période estivale. Elle s'est caractérisée par la présence des ailés matures, immatures et des larves dans le Tamesna malien, le Timétrine, Adrar des Iforas et la frontière algérienne. Le criquet pèlerin n'a plus été signalé dans le pays en décembre. Des équipes maliennes de traitement et prospection restent vigilantes.

En Mauritanie, des individus de tous les stades ont été rencontrés dans diverses localités du pays. La densité moyenne est restée inférieure à 100 individus/ha durant toute la période estivale. Les régions d'Aftout Fai, Moudjeria et Tidjikja ont connus en décembre une activité acridienne préoccupante. 723 hectares ont donc été traités durant les deux premières décades de décembre. De faibles effectifs ont été aussi présents à Inchiri, Tiris-Zemmour et Bir Moghreïn.

Au Soudan, des adultes solitaires de faibles densités sont apparus au delta du Tokar. Des larves de 3^e stade de faible densité ont été signalées à Tibillinaï. Un calme général est observé à la fin décembre.

En Algérie, à l'Est de Tamanrasset et à Djanet, des apparitions de faible échelle ont contraint les équipes terrestres au traitement de près de 5545 ha dans le cadre d'une lutte préventive contre le criquet pèlerin.

Dans les sites de la côte de la Mer Rouge, notamment en Egypte, Soudan, Erythrée, Djibouti, et Somalie on s'attend à de manifestations de petites échelles. Cette période est propice à la reproduction hivernale dans la région placée sous la menace des incursions de petites bandes qui évolueraient vers l'ouest du Pakistan.

L'Afrique toute entière, appuyée par la communauté internationale gagnerait si la pression acridienne était maintenue au niveau actuel. Car elle se mettra ainsi à l'abri non seulement de pertes de la production agricole et pastorale, mais aussi des décharges massives des pesticides (environ 254704 litres de pesticides ultra bas volume issu de la dernière invasion acridienne traîneraient dans des magasins au Mali).

Pour de nombreux intervenants à la lutte antiacridienne dont le CPI, la cause globale de la récurrence des invasions acridiennes en Afrique résulte de l'insuffisance des dispositions adéquates de lutte préventive dans les pays de la ligne de front et autres pays voisins, due à la crise économique qui sévit depuis plusieurs années dans le continent.

Sources: Desert locust bulletin, July – December 2005 ; Mensuel Agrymet, septembre – nov. 2005

CILSS : La participation du CPI aux sessions d'homologations des pesticides du Comité Sahélien des Pesticides (CSP)

Sur invitation de l'Institut du Sahel, une mission du CPI s'est rendue à Bamako au Mali du 19 au 23 décembre 2005, pour la session extraordinaire consacrée à la définition des procédures spécifiques pour l'homologation des pesticides en procédure d'urgence sur les fruits et légumes.

Objectifs de la mission

- Participer à cette session extraordinaire du CSP en qualité de membre associé statutaire.
- Renouveler l'intérêt qu'accorde le CPI aux Comités régionaux de gestion des pesticides
- Plaider pour une sécurisation des quantités et de la qualité de l'alimentation en Afrique.
- Inciter les pays membres de l'Union Africaine à s'engager résolument dans un processus d'harmonisation de réglementations phytosanitaires.
- Encourager les états membres de l'Union Africaine à signer et/ou à ratifier les conventions existantes, relatives à l'utilisation des pesticides.
- S'enquérir de l'expérience du CSP pour faciliter la mise sur pied d'autres comités sous régionaux de gestion des pesticides en Afrique.

Recommandations et décisions issues des travaux

Le CSP adresse une lettre de félicitation au Ministre Malien de l'Agriculture qui, dès que informé de la présence des pesticides frauduleux sur son territoire, a recommandé leur retrait immédiat.

Les dons de pesticides doivent être en quantité utilisable et respecter la réglementation phytosanitaire en vigueur dans la sous région.

Un dialogue franc doit être établi entre le CSP et les sociétés cotonnières, principales utilisatrices de pesticides dans le Sahel

Dans le cadre de la collaboration avec le PIP, 04 laboratoires seront construits dans 04 pays membres du CILSS.

- Un Laboratoire Central Vétérinaire au Mali ;
- Un Laboratoire National de Santé Publique au Burkina;
- Un Centre d'Etude et de Recherche pour l'Ecotoxicologie du Sahel au Sénégal ;
- Un Laboratoire de Contrôle de Formulation en Gambie.

A la demande du CPI, le CSP présente sa disponibilité à participer aux assises des autres comités, et éventuellement inviter leurs membres à prendre part à ses sessions.

Au cours de la session extraordinaire de décembre 2005, les participants ont remercié l'ensemble des partenaires au développement, en particulier l'Union Européenne qui finance le COLEACP, structure pour la promotion de l'exportation des fruits et légumes dans les Etats ACP. Ils ont également remercié le Directeur du CPI/UA pour son appui financier au CSP.

En ce qui concerne les problèmes phytosanitaires sur les fruits et légumes, les participants ont noté une similitude entre les problèmes principalement liés aux conditions agro-climatiques facilitant ainsi l'établissement d'une distribution régionale des nuisibles.

La liste des nuisibles et des pesticides prioritaires sur le haricot vert, la tomate, la mangue et le gombo a été établie.

Les participants remarquent que chaque Etat pris séparément aurait des difficultés pour maintenir le niveau de compétitivité du marché mondial au regard des dispositions retenues dans le règlement CE 882/2004 Food and Feed pour les Etats ACP. L'appui de l'UE à cet effet est recommandé pour les Etats ACP en matière de diagnostic des contraintes liées à la promotion des fruits et légumes et en matière de formation des intervenants de la filière.

En ce qui concerne l'homologation des pesticides sur les fruits et légumes en procédure d'urgence, les participants ont élaboré un document et ont demandé à le mettre à la disposition des institutions de recherche pour information et diffusion auprès des chercheurs.

Pour l'harmonisation des réglementations sur l'homologation des pesticides dans les Etats membres de la CEDEAO, il a été demandé à l'Institut du Sahel de mener l'étude de faisabilité. Les participants recommandent le soutien financier du PIP pour l'accomplissement de l'étude.

Afin de poursuivre les missions de plaidoyers dans les Etats au titre de la Convention de Rotterdam, il a été demandé au Directeur Général de l'INSAH et au Président du CSP, d'effectuer dans les meilleurs délais une mission au Cap Vert et Guinée Bissau.

Résultats

- Le CPI s'est enrichi de nouveaux instruments lui permettant d'accroître son efficacité en matière d'organisation et de coordination des activités des comités de gestion des pesticides.
- Par rapport à l'exhortation du CPI à l'harmonisation des réglementations sur l'homologation des pesticides, ainsi qu'à l'incitation à la ratification des conventions internationales en matière de gestion des pesticides, le CSP manifeste une réaction positive.
- Le projet d'installation des Points Focaux du CPI dans tous les pays membres de l'UA a été bien accueilli par les membres du CSP.

Kenya : farmers turn to grain amaranth

Grain amaranth (*Amaranthus hybridus*) offers the prospect of substantially increasing food output in dryland areas of Kenya, according to a local NGO, Strategic Poverty Alleviation Systems (SPAS). Until recently, amaranth was regarded as a vegetable for the poor, but increasingly, the grain is being planted by Kenyan farmers. The Nairobi-based SPAS is promoting grain amaranth cultivation in partnership with churches and village committees. Grain amaranth produces higher yields than other grains; it grows in poor soil and is drought, pest and disease resistant, making it less time consuming, less costly and more environment-friendly than other grains which require pesticides. Amaranth also has medicinal properties. It is exceptionally high in lysine, a critical amino acid and has proved beneficial in the management of HIV/AIDs and other debilitating diseases, helping patients to regain their energy. Grain amaranth has a gestation period of only 45 to 75 days and requires, on average, only one-third of the water used by other grains in similar growing conditions. Amaranth flour has a pleasant nutty taste, and has the advantage of being non-glutinous.

"Grain amaranth is a nutritional powerhouse", says Linus Ndonga of SPAS. He believes that amaranth could "sustainably and efficiently" improve nutrition in dryland areas. SPAS has supplied certified seeds for planting to groups of women trained in grain amaranth production. In one drought-hit area, Maragwa, where other grains failed, amaranth yielded between 800-1,000 kg per acre. Ndonga claims grain amaranth could feed twice as many people from the same area of land. "It has proved to be a breakthrough in the fight against food insecurity. The challenge remains to incorporate it in the list of Kenyan staple foods."

Strategic Poverty Alleviation Systems, PO Box 7795-00200, Nairobi, Kenya

Email: spastrategysystem@yahoo.com

SOUTH AFRICA : NEW PHYTOSANITARY CERTIFICATE

The new phytosanitary certificate issued by the NPPO of South Africa complies with the template of the International Plant Protection Convention (IPPC) Revised Text of 1997 Model Phytosanitary Certificate and has the following main features:

- The certificate is printed in English
- The Coat of Arms of South Africa and the name of the Department of Agriculture appears in the top left-hand corner
- The serial number appears in the top right-hand corner and varies in size from small to large when read from left to right
- The form is printed on security paper with a burelage in green and gold
- The paper contains fluorescent logos that are only visible under ultraviolet/ black light

- The stamp block that appears in the bottom left-hand corner, has triangles in two corners which disappear when copied
- The back of the original certificate has a security pattern.

Madagascar : Procédure nationale pour l'échange d'information dans le cadre de la CIPV

A Madagascar, la protection des végétaux est organisée de manière à viser un maximum de protection contre l'introduction et la dissémination d'organismes nuisibles tout en tenant compte de l'évolution de l'agriculture malgache qui s'oriente vers une diversification de la production et les intérêts économiques justifiés qui souhaiteraient importer des végétaux et produits végétaux avec le moindre risque.

Ainsi, l'Organisation Nationale de la Protection des Végétaux (ONPV) est composée de deux Services en collaboration étroite : Service de la Quarantaine et de l'Inspection (SQI) et Service de la Protection des Végétaux (SPV), sous la Direction de la Santé Animale et du Phytosanitaire (DSAPS) au sein du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP).

L'échange d'informations et leur cheminement se fait à partir des Services et Directions Centraux vers les Services et Directions décentralisés et vice versa.

Les moyens utilisés sont essentiellement : Courrier postal, Téléphone et BLU

Le système électronique est en cours au niveau national. Dans le cadre régional, le réseau Programme Régional de la Protection des Végétaux est fonctionnel et a été mis à la disposition du responsable du Portail Phytosanitaire en attendant d'autres possibilités.

Par rapport aux obligations de la CIPV, les données établis par le PRPV dans la région de l'océan Indien (Madagascar, Seychelles, Comores, Maurice, La Réunion) sont disponibles dans les sites suivant : Site Web : <http://www.prpv.org>, <http://Madagascar.prpv.org>

Dans ces sites des informations concernant la situation phytosanitaire a Madagascar sont disponibles, à savoir : activités des services SPV, SQI, législation phytosanitaire, législation phytopharmacie, procédures d'homologation des pesticides, liste des pesticides homologués, inventaire des organismes nuisibles, liste des organismes de quarantaine

Les législations phytosanitaires en vigueur sont :

- Ordonnance n° 86-013 du 17 Septembre 1986 relatif à la législation phytosanitaire
- Loi n°86-017 du 3 Novembre 1986, ratification de l'ordonnance 86-013
- Décret n°86-310 du 23 Septembre 1986, application de l'ordonnance 86-013
- Arrêté n°4736/2002 du 7 Octobre 2002 réglementant l'importation des végétaux et des produits végétaux
- Arrêté n°4735/2002 du 7 Octobre 2002 fixant les mesures de quarantaine et les conditions de détention en quarantaine végétale

Le premier arrêté réglementant l'importation des végétaux et des produits végétaux se rapporte surtout aux : Objectif, Modalités phytosanitaires, Le responsable et le lieu de contrôle phytosanitaire, La pratique de contrôle, Les mesures sanitaires, Les frais, Les dérogations, Les sanctions

En annexe de cet arrêté sont mentionnés: Liste des organismes de quarantaine, Modèle de permis d'importation, Modèle de procès verbal d'inspection et d'interception, Mesures phytosanitaires, Point d'entrée

Et le deuxième arrêté concernant les mesures de quarantaine et les conditions de détention en quarantaine végétale décrit les mesures phytosanitaires d'introduction : Les objectifs, L'autorité compétente, La détention en quarantaine, Les mesures complémentaires.

Les mesures particulières de détention en quarantaine pour certains types d'introduction : Demande d'agrément, Modalité d'octroi d'agrément, Contrôle phytosanitaire des objets soumis à l'agrément, Attestation de libération des matériels.

Des fiches techniques élaborées par la GTZ (coopération allemande) concernant l'existence des organismes nuisibles à Madagascar sont disponibles aux centres de documentation des services SPV, SQI avec les données phytosanitaires mentionnées antérieurement.

?L'infrastructure internet dans l'administration pour les informations nécessaires à la CIPV :

le réseau de la PRPV installé au sein du Service de la Protection des Végétaux à Nanisana et qui est aussi utilisé par le Portail Phytosanitaire International (PPI).

E-mail : gabriel.rasamoelina@prpv.org

Ceci nous amène à constater que le niveau d'utilisation du système électronique à Madagascar est assez faible mais des efforts sont déployés au niveau de chaque Service concerné pour pouvoir s'équiper de matériel électronique indispensable pour l'échange d'informations au niveau de la CIPV. Ce point faible constitue un désavantage pour l'utilisation du PPI. Mais les avantages de l'utilisation du PPI sont assez importants à savoir la rapidité des mises à jour et d'échange d'informations.

Dans le cadre des renforcements de capacité, les efforts sont axés sur :

- Formation et perfectionnement des capacités du personnel technique
- Acquisition d'équipements techniques
- Mise en place de système de correspondance électronique au niveau du service

Analyse Scientifique / Scientific Analysis

- o Valorisation des méthodes non polluantes pour la protection des végétaux - *Upgrading non polluting methods for the protection of plants*

Dans le cadre de mise en oeuvre des recommandations des trois dernières Assemblées générales du CPI, sur les alternatives à la lutte chimique contre les nuisibles aux végétaux, le CPI a entrepris de chercher les voies et moyens pour promouvoir les recherches sur les méthodes moins polluantes de protection des végétaux en Afrique. Pour cela, une stratégie a été mise au point par le CPI, visant à identifier les institutions de recherches qui travaillent sur les plantes à effets pesticides et mettre en exergue les pistes de recherche déjà en vue, pour voir la possibilité d'initier des projets qui feront aboutir certaines de ces recherches à l'utilisation concrète de ces produits, plus adaptés à notre environnement.

C'est dans cette lancée que le Bulletin d'informations phytosanitaires a entrepris de publier une série d'articles dans ce domaine pour sensibiliser l'opinion publique sur les avantages de cette lutte naturelle, moins polluante et moins coûteuse.

Pursuant to the implementation of the recommendations of the last three IAPSC general Assemblies on alternatives to chemical control of plant pests, the IAPSC has been looking for ways and means to enhance research on non polluting methods for the protection of plants in Africa. To this effect, a strategy aimed at identifying research institutions working on pesticidal plants and boosting ongoing research efforts in this area was put in place by the IAPSC to develop projects leading to the concrete use of these products which are more adapted to our environment.

The Phytosanitary News Bulletin is therefore beginning the publication of a series of articles on this domain in view of fostering public awareness on the advantages of natural, non-polluting and less costly control methods.

Screening of roots and leaves of African marigold tagetes erecta l. and three other Nigerian plants for active nematicidal principles

By OLABIYI, T .I., Department of Agronomy, Faculty of Agricultural Sciences, Ladok Akintota University of Technology, P .M.B. 4000, Ogbomoso, Oyo state, Nigeria. E-mail: olabiyipoola@yahoo.com

Abstract

*Investigations were made to find the nematicidal principles in the leaves and roots of African marigold (*Tagetes erecta* L.), Rattle weed (*Crotalaria retusa* Linn.), Nitta (*Hyptis suaveolens* Poit.) and Basil (*Ocimum gratissimum* L.) plants. Attempts were made to assess each of the plants for the presence of saponins, tannins, and flavonoids. None of the plants tested contains tannins. The laboratory investigations revealed that the leaves of African marigold, nitta, and basil plants contain both saponins and flavonoids, while the roots of African marigold and basil plants contain only flavonoids, and that nitta root, rattle weed leaf and foot contain only saponins.*

*Flavonoid extract from African marigold root was assessed for its effects on the root knot nematode juvenile mortality rate in vitro. It was found that graded flavonoid extract (10,20,30,40,50,70%) of African marigold caused high mortality rate (89.5-100%) of root knot nematode *Meloidogyne incognita* juveniles. All the aqueous flavonoid extract concentrations showed a nematicidal effect. Flavonoid concentrations between 30% to 70% resulted into total (100%) juvenile mortality within 24 hours (day 1).*

INTRODUCTION:

*In the area of human and animal health but not so much in that of plant health, many plants have been reported to contain substances that have antibacterial, anti-inflammatory, anti-allergic, anti-mutagenic, anti-viral, anti-neoplastic, anti-thrombotic and vasilatory activities (Bamiduro, 2001). A few plants in Nigeria including *Capsicum frutescens* and *Piper guineense* that have been reported to be effective in the control of storage insect pests of grains like maize and cowpea have been reported to contain active chemical substances like phenols and acids (Olaifa, et al, 1987; Ivbijaro, 1990).*

The recent concern about environmental safety coupled with the prohibitive costs of synthetic pesticides has necessitated the screening of plant materials for nematode control (Rao, et al, 1990; Babatola and Oyedunmade, 1992; Oyedunmade, et al, 1995). Though many of such plants in Nigeria have been found to exhibit varying degrees of nematicidal effects, the active chemical components which are responsible for the observed nematicidal effects are yet to be determined in many of them.

*This study was therefore conducted to determine the active chemical substances in the leaves and roots of African marigold (*Tagetes erecta*), rattle weed (*Crotalaria retusa*), nitta (*Hyptis suaveolens*), and basil (*Ocimum gratissimum*) plants; and also to investigate the effects of flavonoid present in the root of african marigold plant on juvenile mortality of the root knot nematode, *Meloidogyne incognita* in vitro.*

Materials and Method

The roots and leaves of African marigold, nitta, rattle weed and basil plants used for these experiments were collected around Crop Protection Research Laboratory, University of Ilorin, Dorin. Each test plant was uprooted 2 weeks after flowering emergence. The soil in the root portion was carefully washed. The roots were cut off and leaves were detached. The roots and leaves were separately dried at ambient room temperature for 4 weeks at Organic Chemistry Research Laboratory, Department of Pharmaceutical Chemistry, University of Ibadan.

Experiment 1:

Tests for saponin, tannin, and flavonoid in plants:

Two hundred and fifty grams (250 g) portion each of roots and leaves of the test plants (african marigold, rattle weed, basil and nitta) were separately sun dried, ground into powder, and soaked in 250 ml 95% methanol for 3 days. The content was filtered through Whatman filter paper No 1.

Each filtrate was separately mixed with 10ml distilled water and heated at 60°C for 2 minutes. Thereafter the mixture was allowed to cool down for 15 minutes (Trease and Evans, 1989). The filtrate obtained was tested for saponins, tannins and flavonoids as described below:

To test for saponins: The filtrate was shaken vigorously for 5 minutes. The presence of a foam-like substance indicates the presence of saponins (Trease and Evans, 1989).

To test for Tannins: 10ml ferric chloride solution was added separately to each of the filtrate after which the colour (blue) of the mixture reveals the presence of tannin (Trease and Evans, 1989).

To test for flavonoids: 5ml dilute sodium hydroxide solution was added separately to each of the filtrate. The mixture was then observed for a colour change to yellow. If the colour of the mixture changed to yellow, 5ml dilute Hydrochloric acid was added to it and the mixture was observed for a colour change, change of the mixture's yellow colour to colourless shows the presence of flavonoids (Trease and Evans, 1989).

Experiment 2:

Extraction of flavonoid in the root of African marigold.

African marigold root was air dried at ambient room temperature in the laboratory for 4 weeks and ground into powder using pestle and mortar. 250 g portion of the African marigold root powder was thereafter weighed on the digital electric balance and soaked in 5litres 95% methanol for 3 days. The content was filtered and the filtrate was concentrated by heating in a 500ml conical flask on a water bath until a semi-solid substance was obtained (Olabiyi, 2004).

The semi-solid extract obtained was put on the filter paper to dry at ambient room temperature. The dried powder was weighed into a test tube, mixed thoroughly with ethyl acetate (200ml), formic acid (25ml) and methanol (25ml). The content was carefully run through chromatographic column apparatus, which had been earlier on serially arranged with filter paper, silica gel for chromatography, white sand, cotton wool and filter paper respectively (Olabiyi, 2004).

Experiment 3:

Effects of flavonoid on Meloidogyne incognita juveniles:

Aliquots of 10ml of the serially diluted (0,10,20,30,40,50,60 and 70%) pure flavonoid extract from the root of African marigold were dispensed into transparent petri dishes of 30ml capacity size containing 100 freshly hatched Meloidogyne incognita juveniles. The treatments, including the control, were replicated four times.

Distilled water served as the control. Mortality rate of Meloidogyne incognita juveniles within each treatment including control was studied for a period of 14 days. Counts of dead juveniles were made every 24 hours and were put on record as percentage mortality rate. Those juveniles which did not respond to the touch of a fine needle were considered dead.

Data collected were statistically analysed and differences between the means were partitioned using Tukey-Kramer highest significant difference at 5% probability level (S.A.S. 1997).

RESULTS AND DISCUSSION

The result of experiment 1 reveals the chemical constituents of the leaves and roots of African marigold, Nitta, Rattle weed and Basil (Table 1). The result obtained from the chemical composition of the leaves and roots of African marigold, Nitta, Rattle weed and Basil plants show that the test plant parts contained saponins and/ or flavonoids. None of the test plant contains tannin. It was observed that saponins was present in the leaves of African marigold and basil plants, and in the leaves and roots of nitta and rattle weed plants. Flavonoids were present in the roots and leaves of African marigold and basil plants, and in the leaf of nitta plants.

The pure flavonoid extract obtained as filtrate from experiment 2 was poured into conical flask and later evaporated to powder form, which was then used in carrying out Infrared spectrum experiment (Figure 1). Infrared spectrum shows that African marigold root contains amines, amides, and ketones as indicated by peaks between the wavelength 1593.7-1970 nm (Figure 1).

The result of experiment 3 shows the effects of flavonoid extract from African marigold roots on the mortality of second stage juvenile of root knot nematode, Meloidogyne incognita (Table 2). The result obtained for the juvenile mortality test shows that flavonoid is capable of preventing the M. incognita juvenile survival. Each concentration of the flavonoid extracts caused significantly higher juvenile mortality rate than the control. Flavonoid of the range between 30% to 70% concentration were very effective as all the juveniles exposed to these concentrations were killed within 24 hours (day 1) of exposure. However, total (100%) mortality was recorded at day 3 in 20% flavonoid concentration while such was observed at day 4 in 10% flavonoid concentration. In the control (distilled water only, or 0% flavonoid concentration), it was observed that there was no mortality in the first 4 days of incubation. The observed mortality in the control as from day 5 may be due to starvation and stress. This present investigation supports the finding of Verma et al, (1978) and Zavaleta -Mojia, et al, (1993) who reported that Tagetes species had nematicidal action on root knot nematodes. Kanagy and Kaya (1996) had reported a-terthienyl to be the active component in African marigold. Winoto (1996) reported that the nematicidal active principle in African marigold had been concentrated in the root. Subramaniyan and Vadivelu (1990) also reported that Crotalaria spectabilis leaves and roots possess certain organic chemical (nematicidal properties) that killed Meloidogyne incognita juveniles within 6 days exposure at concentration of 1:5 in vitro. Firoza and Maqbool (1996) reported that the leaf extract of neem, detura and calotropis contain certain organic chemical substances that are toxic to nematode juveniles. The extracts of some medicinal and aromatic plants had been reported to be nemato-toxic (Pandey 1990). It was reported that shoot and root aqueous (water) extracts of 100% concentrations of Lactua stativa, Ammi Majus, Artemisia Pallens and Artemisia annus resulted into 100% Meloidogyne Juvenile mortality within a day (24 hours) of exposure in vitro. From this present study, it is apparently clear that there is need to assess the chemical compositions of plant materials in order to know what actually they contained. This knowledge will go a long way to assist in obtaining the active chemical compound(s) in plants (technical grade material) which could serve as the foundation for the production of nematicides that are of plant origin which had the advantages of being cheap and biodegradable over the present day conventional nematicides.

To read the whole article please contact the author

Plantes aromatiques camerounaises comme sources de biopesticides pour la protection des denrées au cours du stockage.

Synthèse de cinq mémoires de maîtrise soutenus à l'Université de Ngaoundéré sous la direction du Dr Léonard s T Ngamo, Ph D. Entomologie Agricole, Chargé de Cours à la Faculté des Sciences de l'Université de Ngaoundéré.

Le 17 octobre dernier cinq étudiantes (AMINATOU BOUBAKARI, AMINATOU BOUBAKARY Alhadji Bello, FATIME ARDJOUNE ADJI, GASSIDA Brigitte, WOUYANG SHUSE BLOM Steffanie) ayant réalisé leurs travaux de fin d'études dans le cadre du projet inter universitaire Storeprotect ont soutenu leurs mémoires au Département des Sciences Biologiques de la Faculté des Sciences de l'Université de Ngaoundéré. Elles contribuaient ainsi à la recherche des solutions alternatives à l'utilisation des insecticides persistants pour lesquels des cas de résistances sont signalés. Elles ont testé des plantes aromatiques locales que les paysans introduisaient par le passé régulièrement dans les greniers pour détruire les insectes déjà présents ou pour en éloigner ceux qui venaient infester les grains. Ce savoir-faire paysan est malheureusement disparaissant de nos jours. Elles ont trouvé urgent d'évaluer ces pratiques pour en proposer des pistes de valorisation.

Dans le cadre de ces travaux de recherche, les ravageurs des denrées stockées ciblés étaient : le charançon du maïs (Sitophilus zeamais) qui au Cameroun est une peste d'importance économique

; le ver de farine (*Tribolium castaneum*) qui est le principal ravageur des grains brisés, des farines et de la provende au Cameroun. Il est actuellement un des ravageurs les plus résistants aux insecticides industriels ; enfin le capucin du grain (*Rhizopertha dominica*). Ce dernier ravageur a une distribution assez localisée dans l'espace Grand Nord du Cameroun, il ne semble pas encore être un ravageur de grande importance comme c'est le cas aux Etats-Unis et en Australie. Tout laisse à penser que c'est une peste résurgente.

D'autre part, les plantes utilisées dans ces travaux ont été choisies dans une longue liste de plantes actives citées par les paysans du Nord Cameroun au cours d'une prospection menée par une équipe belgo camerounaise en 2003 et 2004. Ces plantes sont : *Clausena anisata* (Rutaceae) ; *Hyptis spicigera* (Lamiaceae) ; *Lippia rugosa* (Verbenaceae) ; *Ocimum canum* (Lamiaceae), *Xylopia aethiopica* (Annonaceae). Les paysans séchaient les parties aériennes de ces plantes qu'ils introduisaient en entier dans les greniers lors de son remplissage ou l'utilisaient sous forme broyée pour saupoudrer les grains. Les étudiantes ont choisi de valoriser ces plantes actives sous la forme de leurs huiles essentielles. Ces extraits ont été dilués dans un solvant (acétone) et testé.

Il ressort de ces travaux que les plantes utilisées par les anciens ont une efficacité insecticide réelle sur les ravageurs ciblés. Des huiles essentielles pures testées, les plus actives sont celle de *L. rugosa* sur *R. dominica* (0,4ppb) suivie par celle de *O. canum* sur le ver de farine (0,11ppb). Une des huiles les moins actives est à 0,34ppb (*C. anisata* sur *R. dominica*). Les huiles essentielles testées sont efficaces à des doses très faibles.

Il a été observé que *Clausena anisata*, à une dose équivalente au dixième de la dose qui tue 50% de la population expérimentale a une attirance pour les insectes ravageurs. Les différences d'activité et d'efficacité observées entre ces plantes s'expliqueraient par la variation observée dans leur composition chimique.

Ces travaux réalisés sur des extraits bruts nécessitent d'être poursuivis pour aboutir à des formulations plus simples utilisables sans risque par les paysans. Ceci, dans le but d'aider les populations locales à utiliser leur biodiversité pour résoudre leurs problèmes de conservation des ressources alimentaires. Les perspectives sont nombreuses, on peut souligner entre autres :

- La nécessité de formuler ces insecticides peu persistants et très efficaces de manière à les rendre disponibles et à faible coût par rapport au revenu du paysan ;
- la sensibilisation des populations quant à l'efficacité de ces plantes est à faire. Il est évident que l'utilisation de ces plantes est en voie de disparition au profit de la dépendance aux produits chimiques industriels ;
- le fait que les plantes ne soient pas connues partout où on les trouve pour leurs vertus insecticides, il serait utile de vulgariser ces propriétés dès qu'elles sont prouvées.

Compte rendu du colloque sur les huiles essentielles comme biopesticides tenu à l'Université de Ngaoundéré les 13 et 14 Octobre 2005

Précédemment annoncé comme séminaire sous régional sur les huiles essentielles dans la phytoprotection, le séminaire sur le colloque qui s'est tenu à l'Université de Ngaoundéré les 13 et 14 octobre dernier a eu pour thème 'Evaluation de la recherche sur les huiles essentielles dans les universités d'Etat camerounaises'. Le Recteur de l'université de Ngaoundéré en ouvrant les travaux a insisté sur l'importance d'un colloque réunissant les experts nationaux dans le domaine et a insisté sur les attentes de la tutelle et des utilisateurs des fruits de la recherche par rapport à la qualité et à la pertinence des travaux annoncés. Il n'a pas manqué de souhaiter que ce colloque national premier en son genre soit un relais de la conférence de Brazzaville de novembre 2004 et soit aussi une rampe de lancement des synergies nationales autour cette thématique qui est d'actualité.

Sur une cinquantaine de chercheurs européens et africains invités, 35 chercheurs et étudiants en cycle de recherche venant des universités et des instituts de recherche ont participé aux travaux du colloque. En deux jours, ces chercheurs ont suivi 24 présentations orales et visité un poster. Les présentateurs venaient des Universités camerounaises où sont menées des recherches sur les huiles

essentielles : Université de Douala; Université de Dschang, Université de Ngaoundéré ; Université de Yaoundé I.

Les communications proposées se sont déroulées autour de trois thèmes autour desquels les recherches sont menées dans les universités camerounaises :

- Plantes productrices d'huile essentielle, analyse de la composition chimique et formulation (7 communications)
- Activités anti vectorielles, anti microbienne et anti fongique des huiles essentielles (6 communications)
- Efficacité des huiles essentielles dans la phytoprotection (11 communications et 1 poster)

Il devient évident que dans les Universités camerounaises, la piste de la valorisation de la biodiversité locale sous la forme d'huile essentielle est en pleine expansion. Les travaux sont en cours sur la domestication et la culture à grande échelle des plantes productrices des huiles essentielles, sur la caractérisation de ces huiles et sur leurs activités biologiques potentielles. Les domaines d'application de cette valorisation des huiles essentielles en fonction de leur activités biologiques s'étendent à la protection Phyto et médico sanitaires. En ce qui concerne la protection des végétaux, les applications se font en champs comme en stocks; quant à l'aspect médicinal, les potentialités anti microbiennes et antifongiques sont nombreuses. En dépit du fait que dans toutes les universités des travaux de caractérisation des huiles sont menés, sur place ou en partenariat avec des collègues étrangers, de par les travaux en cours, il est à ce jour possible de classer les universités camerounaises selon des particularités dans la thématique des huiles essentielles :

- domestication et vulgarisation des plantes productrices d'huiles essentielles actives (Ngaoundéré) ;
- activité anti malarique des huiles essentielles (Douala, Ngaoundéré, Yaoundé I)
- activité anti insecte des huiles essentielles (Dschang, Ngaoundéré)
- activité anti fongique des huiles essentielles (Ngaoundéré, Yaoundé I)

Résolutions à la fin des travaux du séminaire sur les huiles essentielles

A la fin des travaux qui se sont tenus à l'ENSAI (Université de Ngaoundéré), les chercheurs qui avant ce séminaire travaillaient de manière isolé ou entretenaient des relations très étroites avec des anciens camarades ont décidé de collaborer à travers un réseau camerounais de recherche sur les huiles essentielles. Les travaux présentés seront préparés sous forme de publication en tenant compte des observations remarques et commentaires faits lors des présentations. Ensuite ils seront revus par le comité scientifique avant d'être publié sous forme d'un document qui sera le premier né de cette synergie nationale.

Le premier élément devant servir de base à ce réseau a été la constitution d'un pôle de recherche dans chacune des universités et institution de recherche où des travaux sont menés sur les huiles essentielles. Chaque pôle a un point focal (Dr Tchoumboungang à Douala ; Dr Taponjou à Dschang, Dr Ngamo à Ngaoundéré ; Dr Fekam à Yaoundé). Pr Martin Ngassoum de l'Université de Ngaoundéré assure la coordination nationale du processus qui aboutira à la justification du réseau et à sa mise en place définitive. Dans le but d'élargir cette thématique à toutes les universités et instituts de recherches nationales, les collègues qui ne font pas encore cette recherche mais qui peuvent la mener ou tout au moins être intéressé seront contactés. C'est le cas de Dr Ntonifor Nelson qui travaille sur la protection des végétaux à l'Université de Buéa .

Au sein de ce réseau en gestation, un accent sera mis sur la collaboration à travers la mobilité des étudiants et des chercheurs ; la préparation des projets conjoints ; la recherche des contacts nationaux (auprès des institutions gouvernementales) et internationaux (organisations internationales) en vue de l'obtention des financements pour la recherche.

La prochaine rencontre des points focaux se tiendra à Yaoundé (entre le 15 et le 17 décembre 2005) en marge de la réunion de la conférence de la Société Camerounaise des Bio sciences. Contact : Dr Léonard ST Ngamo, coordonnateur local de Storeprotect. Ngamo7@swing.be

Données générales sur le séminaire

Thème : Evaluation de la recherche sur les huiles essentielles dans les Universités d'Etat camerounaises.

Lieu : Ecole Nationale des industries agro alimentaires, Université de Ngaoundéré

Supervision : Recteur de l'Université de Ngaoundéré

Objectif : Faire le point de l'actualité de la recherche sur les huiles essentielles partout où elles sont faites au Cameroun dans le but de créer des synergies nationales autour de cette problématique.

Participants : 35 inscrits (chercheurs, enseignants, étudiants en cycle de recherche)

Déroulement : 24 communications orales et un poster organisés autour de 3 axes :

- Plantes productrices d'huile essentielle, analyse de la composition chimique et formulation (7 communications)
- Activités anti vectorielles, anti microbienne et anti fongique des huiles essentielles (6 communications)
- Efficacité des huiles essentielles dans la phytoprotection (11 communications et 1 poster)

Le comité scientifique du séminaire :

- Pr Ignatius Parh Amah (Entomologie, Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles. Université de Dschang)
- Pr Robert Ndjouenkeu (Biochimie, Ecole Nationale des Industries Agro alimentaires. Université de Ngaoundéré)
- Pr Martin Ngassoum (Chimie Appliquée, , Ecole Nationale des Industries Agro alimentaires. Université de Ngaoundéré)
- Dr Léonard S T Ngamo (Entomologie, faculté des Sciences, Université de Ngaoundéré)
- Dr Pierre marie Mapongmetsem (Botanique, Faculté des Sciences, Université de Ngaoundéré)
- Dr Léon A. Taponjdjou (Chimie Appliquée, Faculté des Sciences, Université de Dschang)
- Dr François Tchoumboungang (Biochimie, Faculté des sciences, Université de Douala)
- Dr Michel Jazet (Biochimie, Faculté des Sciences, Université de Douala)

Sponsors : Storeprotect (CUD) et Université de Ngaoundéré.

Contact : Dr Léonard ST Ngamo, coordonnateur local de Storeprotect. Ngamo7@swing.be

Evènements Phytosanitaires / *Phytosanitary Events*

o Séminaire CIRAD : " gestion des pesticides en situation de crise "

Le 28 octobre 2005 s' est tenu à Agropolis International , Montpellier, France , le Séminaire sur la " gestion des pesticides en situation de crise "

Ce Séminaire organisé conjointement par le CIRAD ,le Consortium Iphytrop , Agropolis et l' AFIPP a accueilli plusieurs participants d' Organisations Internationales : Banque Mondiale, FAO, ONGs ainsi que des Industries phytosanitaires représentées par le Directeur Général de Croplife International. La présence du Directeur technique de l' Entente Départementale de Démoustication de la Région du Languedoc- Roussillon (EID) a contribué à clarifier la problématique du Séminaire qui consistait à analyser les approches possibles pour gérer de manière rationnelle les pesticides dans les situations d' urgence causées par les ravageurs migrants : oiseaux, sauteriaux, criquets, moustiques.....

A cet effet, l' exposé sur l' expérience de la gestion des stocks de pesticides par l' EID a montré que cela est possible tout en respectant l' environnement et la santé humaine.

Par ailleurs , prenant en compte les informations récentes relatives au déroulement de la campagne de lutte en 2004/ 2005 contre les Criquets dans le Maghreb et le Sahel, les participants les ont considérés comme modèles. Ils ont regretté la lenteur de réactivité des Donateurs et le manque de coordination dans l' achat des pesticides, occasionnant ainsi un surplus estimé à 2millions de litres stockés dans des conditions non adéquates au Mali, Niger , Burkina- Faso, Sénégal.....

Le concept de Banque virtuelle de pesticides a été longuement discuté et soutenu par la majorité des participants qui ont recommandé des actions concrètes en particulier la mise en place d' un stock minimum de pesticides disponibles dans un délai très court pour apporter la réponse aux urgences sur le terrain.

L' utilisation du reliquat des pesticides stockés en 2004 /2005mais encore non obsolètes est envisagée pour lutter contre les sautériaux bien que ceux-ci étaient initialement destinés à lutter contre les criquets..Cette réutilisation nécessitera le reconditionnement, le calibrage des appareils ULV et d' épandage. L' Industrie phytosanitaire a répondu que c' était techniquement réalisable et que sa collaboration sera effective.

L'importance des formations " stewardship " des utilisateurs ainsi que les actions de prévention des crises d' invasions ont été recommandées.

Afin de mieux gérer à l' avenir les stocks de pesticides, une meilleure sensibilisation des décideurs dans les pays cibles est envisagée en collaboration avec les ONGs et l' AFIPP dans le cadre du mandat de la cellule de suivi des Recommandations qui a été mise en place et composée comme suit :

Président : Prof Abiola (Président Comité Sahélien des Pesticides)

Vice- Président : Dr Nkouka (Président de l' AFIPP)

Secrétaire Général : J. Deuse (CIRAD)

Membres :Banque Mondiale, FAO, Croplife International, Green Cross

Le Comité de suivi doit soumettre aux participants un programme d' activités à réaliser au plus tard le 31 janvier 2005

Le Séminaire a été honoré par la présence du Directeur Scientifique du CIRAD- CP qui a clôturé les travaux

Fait à Montpellier le 26 octobre 2005

Third International Conference on Non Chemical Crop Protection Methods March 13th, 14th and 15th 2006

The French Association of Plant Protection (A.F.P.P.), the research Station for Biological, Integrated and Supervised Control (F.R.E.D.O.N.), the Regional Plant Protection Service from Nord Pas-de-Calais (D.R.A.F.) and the National Institute of Agronomical Research (I.N.R.A.) are organizing a conference which will take place the 13th, 14th and 15th march 2006 in Lille - Palais du Nouveau Siècle. This conference follows the two previous conferences organised in Lille in 1998 and 2002 on biological control methods.

As a result of technological advances as well as consumer and citizen expectations, this conference aims to present the latest advances in non chemical plant protection methods.

The different themes will be approached in specialized sessions and will concentrate on field and glasshouse crops.

This conference will provide an international forum for scientists, teachers and technicians. It will also provide training and information for growers and many others people.

To date, 120 papers have been submitted from 24 different countries.

How to register ?

Those wishing to participate in the conference must complete a registration form and return it with payment for the registration fees :

AFPP, 6 boulevard de la Bastille 75012 PARIS ;
Tél. : 33 1 43 44 89 64 - Fax : 33 1 43 44 29 19
Mél : afpp@afpp.net

3ème Conférence Internationale sur les Moyens Alternatifs de Protection des Cultures 13, 14 et 15 mars 2006

L'Association Française de Protection des Plantes (A.F.P.P.), la station d'Etudes sur les Luites Biologique, Intégrée et Raisonnée (F.R.E.D.O.N), le Service Régional de la Protection des Végétaux Nord Pas-de-Calais (D.R.A.F.) et l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.) organisent une conférence qui se déroulera les 13, 14 et 15 mars 2006 à Lille - Palais du Nouveau Siècle. Cette conférence fait suite aux deux précédentes conférences qui se sont tenues à Lille en 1998 et 2002. Face à l'évolution des techniques, aux attentes des consommateurs et de la société, cette conférence vise à faire le point sur l'ensemble des moyens qui concourent à une protection intégrée des cultures. Les différents thèmes seront abordés au sein des sessions plénières et de sessions posters et concerneront l'ensemble des cultures de plein champ et sous abris.

Cette manifestation sera l'occasion d'échanges internationaux entre chercheurs, enseignants et techniciens. Elle contribuera à la formation et l'information des professionnels et du public.

A ce jour, 120 communications ont été proposées par 24 pays différents.

Comment s'inscrire

Chaque personne souhaitant participer à la conférence doit compléter la fiche d'inscription ci-jointe et la retourner accompagnée du règlement des frais d'inscription à :

AFPP, 6 boulevard de la Bastille 75012 PARIS,
Tél. : 01 43 44 89 64 - Fax : 01 43 44 29 19
Mél : afpp@afpp.net

Activité du CPI / IAPSC Activité

Information Exchange - International Phytosanitary Portal Training Workshop

Inter-African Phytosanitary Council (IAPSC), International Plant Protection Convention (IPPC) Secretariat and FAO Regional Office for Africa (FAORAF), Accra, Ghana, 05-09 December 2005

TCP/RAF/3013(A) - Regional and sub regional capacity building for the exchange of official phytosanitary information under the New Revised Text of the IPPC

Information Exchange for nominated national plant protection/information officers using the International Phytosanitary Portal to meet reporting obligations under the IPPC for the African Region countries



Date: 05 - 09 December 2005; Venue: FAO Regional Office for Africa, Accra, Ghana FAO Building, Gamel Abdul Nasser Road (P.O.Box 1628)

Contact details: c/o Ms Hannah Clarendon, e-mail: Hannah.Clarendon@fao.org, and c.c. to: Mr. Andre Mensah,

e-mail: Andre.Mensah@fao.org,

Tel.: (+233) 21 675 3137 or (+233) 21 675

3120; Fax: (+233) 21 668 427

Organized by: Inter-African Phytosanitary Council (IAPSC), Yaoundé, Cameroon c/o Dr. Daniel Koumba-Koumba e-mail: au-cpi@au-appo.org, represented by Dr. Sarah Olembo, e-mail: olembo-hapl@au-appo.org & (ahono_olembo@yahoo.com); Tel.: (+237) 22 11969; Fax: (+237) 22 11967 in collaboration with the FAO Regional Office for Africa (FAO-RAF), Accra, Ghana; c/o Hannah Clarendon, Crop Protection Officer, RAFA (same as above); e-mail: Hannah.Clarendon@fao.org; Tel.: (+233) 21 675 3137; Fax: (+233) 21 668 427 and with the Secretariat of the International Plant Protection Convention (IPPC), FAO/AGPP; c/o Jan Breithaupt, e-mail: Jan.Breithaupt@fao.org, Tel.: (+39) 06 570 53955; Fax: (+39) 06-570-54819

1. INTRODUCTION

Facilitation of a Regional Workshop on Information Exchange for nominated national plant protection/information officers using the International Phytosanitary Portal to meet reporting obligations under the IPPC for the English-speaking African Region countries (according to FAO/TCP/RAF/3013(A)).

The long term objective is to facilitate as well other scheduled regional workshops in order to train officially nominated national plant protection/information officers from the relevant regional IPPC member countries in the use of the IPP to meet national reporting obligations under the IPPC. A similar event for all Francophone African AU-member countries will be organized by IAPSC to be held in Douala, Cameroon, January 16-20, 2006.

It should be noted, that not all AU-member countries are presently contracting parties to the IPPC; and in the future non-contracting parties cannot participate in such events anymore (ref. Appendix 6).

1.1 Background

Two Regional International Phytosanitary Portal (IPP) Training Workshops for the African region are planned under this regional FAO TCP/RAF/3013(A). This workshop was jointly organized by the Secretariats of the International Plant Protection Convention (IPPC), the Inter-African Phytosanitary Council (IAPSC), Yaoundé, Cameroon & the FAO Regional Office for Africa (FAO-RAF), Accra, Ghana.

The workshop covered specific invited member countries from the African Region and was funded by the Food and Agriculture Organization (FAO).

This workshop was intended for officially nominated participants responsible for information exchange in their respective National Plant Protection Organization (NPPO) and more specifically those tasked with entering the relevant information in the IPP. This portal is an internet-based information system designed to hold phytosanitary information published in accordance with the Convention, and decisions by the (Interim) Commission on Phytosanitary Measures (ICPM / CPM). The system has recently been upgraded following the recommendations of the IPP support group, with improved features, speed and reliability to allow IPPC contracting parties to use the system to meet their national information exchange obligations under the IPPC. In addition to the ability to add news, calendar, publications, websites, projects, contacts and discussion groups, the IPP can now specifically accommodate:

- Pest reports [Articles IV 2(b) & VIII 1(a) of the IPPC New Revised Text];
- Description of the NPPOs [Article IV 4];
- Phytosanitary restrictions, requirements and prohibitions [Article VII 2(b)];
- Points of entry with specific restrictions [Article VII 2(d)];
- Lists of regulated pests [Article VII 2(i)];
- Emergency actions [Article VII 6];
- Official contact point details [Article VIII 2];
- Non-compliance [Article VII 2(f)];
- Organizational arrangements for plant protection [Article IV 4];

- Pest status [Article VII 2(j)] and
- Rational for phytosanitary requirements [Article VII 2(c)].

The primary objective of the IPP is to provide contracting parties with a single, freely accessible portal to meet their obligations to publish official phytosanitary information. In cases where a country already publishes information relevant to a particular reporting obligation, the IPP can incorporate links to the relevant authoritative official website. However, should a country not have their own website, they are able to upload the information into the IPP, i.e., it will behave as their own website.

Data can be entered into the IPP by the Official Contact Point, or by an officially nominated 'information officer'. IPP Official Contact Points can liaise with the IPP manager regarding the password-protected user accounts required in order to meet their data entry needs (c/o Dave.Nowell@fao.org & Jan.Breithaupt@fao.org).

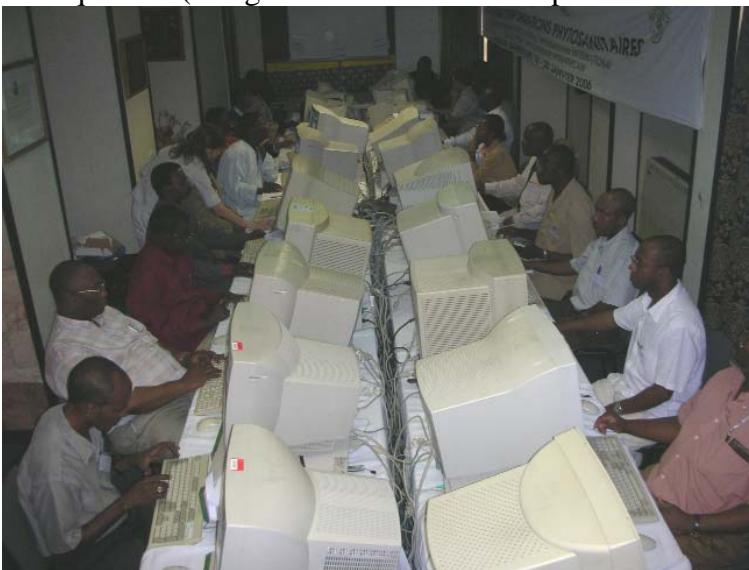
To support contracting parties, the IPPC Secretariat arranged a series of regional and sub-regional workshops during 2005. The purpose of these training-workshops is to explain national phytosanitary information exchange obligations, and to provide basic training to Official contact points (and/or nominated information officers) on how to use the IPP to meet these obligations.

1.2 Objectives and Focus of the Regional Workshop

The objectives of the workshop were:

- To train nominated participants in the use of the IPP and how to enter data (as required by the IPPC) into the IPP;
- To further test- and introduce navigation and browsing the IPP, available at <https://www.ippc.int>, which is the official website of the IPPC; and
- To further test the training material which have also been prepared for the forthcoming regional workshops on using the IPP to meet reporting obligations under the IPPC.

The regional workshop was as well used to highlight any remaining design issues with the system; to conduct stress tests of the website, to reflect the range of experiences and ability of the whole global phytosanitary community as far as possible; and to test the installation and performance of two special training instances of the system, one installed in the training room, and one at FAO Headquarters (using the IPP-test site at: <http://193.43.36.96>).



1.3 Participation

Participants consisted of senior plant protection officers responsible for information exchange in the respective NPPOs who already have a background in the management of phytosanitary information.

Twenty-three (23) participants from twenty (20) countries attended this workshop (refer to Appendix 1). Also in attendance were FAO Staff and Facilitator, Mr. Jan Breithaupt as well as Ms. Hannah Clarendon for the FAO Regional Office for Africa (FAORAF) as well as Representatives for the

project's executing organization, the Inter-African Phytosanitary council (IAPSC / CPI). IT support was provided by staff from the venue as well as FAORAF. Ms. Sarah Olembo, on behalf of IAPSC

as the host organization acted as Project Coordinator, supported by another colleague from the IAPSC as active participant of this workshop.

Nomination of Responsible Person/s to update country information in the International Phytosanitary Portal (IPP) (<https://www.ippc.int>) in order to meet their National Phytosanitary Information Exchange Obligations under the International Plant Protection Convention (IPPC)

Nomination du (des) responsable(s) chargé de la mise à jour des données nationales sur le Portique Phytosanitaire International (PPI) afin de répondre aux Obligations nationales d'échange d'informations phytosanitaire au titre de la Convention Internationale de la Protection des Végétaux (CIPV).

Nombramiento de la(s) persona(s) encargada(s) de actualizar la información nacional del Portal Fitosanitario Internacional a fin de cumplir las obligaciones nacionales en materia de intercambio de información fitosanitaria contraídas en virtud de la Convención Internacional de Protección Fitosanitaria (CIPF).

Nous invitons les pays qui n'ont pas encore désigné leur éditeur PPI à le faire pour compléter cette liste.

Countries which have not yet designated their IPP editors are requested to do so in order to complete this list.

Summary of training course report

By Mr. Benoit B. BOUATO, IAPSC/AU



Within the framework of African Union and European Union relationship, the Pesticides Initiative Programme (PIP) of the COLEACP/EU and the Inter African Phytosanitary Council (IAPSC) of the African Union designed a capacity building project for the nascent Central African Pesticides Committee (CPAC). This project is the result of a mission that I carried out in Brussels in April 2005 as part of my responsibilities within CPAC. The objective of this project being to accelerate the process of setting up a common pesticide homologation for CEMAC member countries, the first preoccupation was naturally the signing of the basic document of this cooperation by the Agriculture Ministers of the concerned countries. On 8 September 2005, these Ministers, meeting in Douala, Cameroon, marked their political will to work together for the common management of pesticides in their sub region.

Following this crucial phase of the agreement of governments of CEMAC member countries to set up CPAC, I was invited by PIP, as provided for by the project conceived to this

effect, and in my capacity as Secretary of the CPAC Follow-up Unit (a position that I have occupied since this unit was created in 2000), to attend a training course in Paris and Brussels. The first phase of this training took place from 7-19 December 2005 at the Structure Scientifique Mixte (SSM) of

the Institut National de Recherche Agricole (INRA) at Versailles in France, whose duties include the supervision of homologation evaluation files in France (See <http://www.versailles.inra.fr/ssm/>).

This phase aimed at completing my mastery of skills necessary in carrying out an appropriate organization method for a common pesticide homologation system.

The methodology for the transmission of skills was adapted to the trainees' prior knowledge in the domain of pesticide homologation. This methodology was characterized by the following:

- Expository lectures presented by specialists from INRA and DGAL;
- Lectures with projection of diapositives;
- Guided studies with "question-answer" sessions, thus highlighting the participative training method and the continuous evaluation of trainees;
- Working sessions with SSM specialists, according to the needs, and demand of each trainee;
- Practicum: participation in meetings of the Toxicity Study Commission and its various working groups, etc.

The work programme was based on specialized aspects of homologation such as: national and European directives for pesticide homologation, ecotoxicological evaluation, environmental evaluation, evaluation of specifications, of methods of physico- chemical analysis, toxicological evaluation, and hazards to the applicator, evaluation of efficiency and selectivity, evaluation of risks for the consumer, working sessions with the Scientific Secretary of the Toxicity Study Commission and participation in meetings of the Toxicity Study Commission and its various working groups.

This programme of work enabled me to effectively master the functioning of a pesticide homologation system and to have a general idea of the role of each technical group involved in the evaluation of homologation files.

At the end of this training, I drew up a set of Terms of Reference, open to eventual amendments, for the members of the CPAC follow-up unit. These include the ToRs of experts of technical groups and the ToRs of the Permanent Secretariat in charge of the management of the homologation system.

One of the results of this seminar is the elaboration of an INRA/CPAC joint capacity building project for CPAC members. I am currently fine-tuning this project which shall be submitted to INRA by the end of January 2006.

I wish to express my gratitude to all who contributed to this training whose significance to Africa can not be overemphasized. These include the following:

- The European Union, for showing trust in my intrinsic value and selecting me to undergo this highly scientific training course;
- African Union Head office, for granting me the permission enabling me to take part in this training course;
- IAPSC, for pre-financing the project and facilitating my trip;
- INRA and DGAL for their moral and intellectual assistance at the INRA centre in Versailles.

Revue de Littérature / Literature Review

○ Scientists Identify Corporate Structure as Bad for Public Health

Corporate power is a major cause of health problems, according to the October/December 2005 special issue of the International Journal of Occupational and Environmental Health. Contributions to the issue reveal how corporate structure results in pressure to influence science and place the

public at risk from pesticides, lead, asbestos, toxic municipal sewage sludge, and other harmful substances.

"Occupational and environmental health diseases are in fact an outcome of a pervasive system of corporate priority setting, decision making, and influence," state guest editors David Egilman and Susanna Rankin Bohme. "This system produces disease because political, economic, regulatory, and ideological norms prioritize values of wealth and profit over human health and environmental well-being."

Skip Spitzer, Program Coordinator at PAN North America and a contributing author to the journal notes that, "In market economies, private corporations play such a decisive role in the economic sphere that they are often able to secure more rights than people. Corporations deeply influence politics, law, media, public relations, science, research, education and other institutions. It's no surprise that corporate self interest routinely supersedes social and environmental welfare."

In his article "A Systemic Approach to Occupational and Environmental Health", Spitzer describes how corporations are part of a "structure of harm", meaning that the very way in which corporations are structured produces social and environmental problems and undermines reform. The pressure to compete in the marketplace and create demand for their products creates incentives for corporations to shape the political system, the mass media, and science for commercial ends. Corporations use this power to avoid taking responsibility for the larger environmental and social impacts of their actions (or "externalities"), including the public health impacts of developing dangerous new technologies. Spitzer quotes Reagan administration economist Robert Monks describing the corporation as "an externalizing machine, the same way that a shark is a killing machine - no malevolence...just something designed with sublime efficiency for self-preservation, which it accomplishes without any capacity to factor in the consequences to others."

This "structure of harm" creates incentives for corporations to seek political influence over institutions designed to protect and serve the public good. Corporations often use this power to influence scientific debates so as to avoid regulation and litigation. "Science is a key part of this system," note Egilman and Bohme, "there is a substantial tradition of manipulation of evidence, data, and analysis ultimately designed to maintain favorable conditions for industry at both material and ideological levels." Independent scientists whose findings counter corporate interests often face pitched battles to obtain funding, publish their research, and gain academic tenure.

The corporate "structure of harm" undermines health protections not only domestically, but also by influencing the international agreements and treaties that shape the global economy. In her article "Who's Afraid of National Laws?", Erika Rosenthal, a frequent consultant to PAN in North, Central and South America, identifies how pesticide corporations are using trade agreements to block proposed bans on pesticides identified as the worst occupational health hazards in Central America. Through privileged access to closed-door negotiations, agrichemical corporations inserted deregulatory mechanisms into the draft Central American Customs Union and the Central American Free Trade Agreement. These agreements undermine health-based national pesticide registration requirements, weaken health ministries' role in pesticide control, block marketing of cheaper and less toxic pesticides, and have a chilling effect on future pesticide regulation. Rosenthal argues that as long as corporations have privileged access to trade negotiations and civil society is excluded, the resulting agreements will benefit special interests at the expense of public health.

The editors conclude that corporate corruption of science is widespread and touches many aspects of our lives, as indicated by the range of articles in the issue. In "Genetic Engineering in Agriculture and Corporate Engineering in Public Debate", Rajeev Patel, Robert Torres, and Peter Rosset analyze Monsanto's efforts to convince the public of the safety of genetically modified crops. Other articles describe how industry pressure on government agencies such as EPA have influenced cancer research and resulted in approving toxic municipal sewage sludge as crop fertilizer.

Corporate corruption of science represents a real threat to the health and well-being of people and to the environment the world over. "The negative social impacts of corporate structures deserve a concerted response on the part of conscientious public health researchers," note Egilman and Bohme.

Spitzer sees this analysis as a call for researchers to join movements working for fundamental change of corporate structure and power. "We need to build bigger, more integrated social movements with the popular wherewithal to make deep change," he states. "This means combining multiple issues, connecting local work nationally and internationally, and building long-term change goals into action for more immediate change."

Source: International Journal of Occupational and Environmental Health, <http://www.ijoh.com/>
Contact: PANNA

Page pratique / Practical Hint

o Homologation des pesticides en procédure d'urgence, Rapport du CSP

Le Comité Sahélien des Pesticides s'est réuni en session extraordinaire du 19 au 23 Décembre 2005 à Bamako. L'objet de la session était de définir des procédures spécifiques pour l'homologation des pesticides sur les fruits et légumes.

Il s'agit dans le présent document d'examiner les exigences ayant trait aux essais d'évaluation de l'efficacité biologique des pesticides. La réunion a utilisé comme document de travail les réflexions du sous-comité efficacité biologique qui s'était réuni le 26 Juillet 2005 à Bamako. Le résumé de ce document est le suivant :

- 1- Les procédures à suivre pour mener ces essais
- 2- Le nombre et la durée des essais
- 3- Les pays et institutions habilités à mener ces essais
- 4- Le coût des essais

1. Procédure à suivre pour mener ces essais

Les dossiers de demande d'homologation seront déposés auprès du Secrétariat Permanent du CSP conformément aux procédures habituelles. La procédure ci-après concernera les nouveaux dossiers et les demandes d'extension d'homologation.

Une session sera organisée pour analyser ces dossiers.

2. Nombre et durée des essais

A ce niveau, les exigences contenues dans le dossier d'homologation des pesticides au Sahel sont :

Le produit formulé doit être testé dans des conditions où il est démontré que l'organisme nuisible est présent à un niveau causant des effets néfastes sur le rendement, la qualité, etc.

Pour tout produit formulé présenté à l'homologation, le requérant doit présenter les résultats des expérimentations conduites dans un ou plusieurs pays du CILSS et couvrant, selon le cas, les zones écologiques suivantes :

- zone sahélienne :
- zone soudanienne :
- zone nord-guinéenne :

Le nombre et type d'essais sont répartis comme suit :

- première année : un (1) essai en station ;
- deuxième année : un (1) essai en station et un (1) essai en milieu réel ;
- troisième année : un (1) essai en milieu réel ;
- quatrième année : un (1) essai en milieu réel ;

Si les organismes nuisibles visés par le produit formulé présenté à l'homologation constituent un problème dans toutes ces trois (3) zones écologiques, les essais doivent les couvrir toutes.

Le CSP peut décider d'octroyer une APV en se basant sur les résultats fiables obtenus pendant les deux premières années de la séquence d'essais. En outre, dans certains cas, la répartition dans l'espace pourrait remplacer une répétition d'essais indépendants dans le temps.

Dans le traitement spécifique des fruits et légumes, il a été décidé ce qui suit :

Pour que la répétition des essais dans l'espace puisse remplacer la répétition dans le temps, le CSP exige que :

- Selon la culture, les essais doivent être réalisés dans les 3 zones agro-écologiques du Sahel correspondantes (zone sahélienne, zone soudanienne, zone nord-guinéenne) et dans 3 pays différents ;
- Le cycle de la culture doit être suffisamment court pour qu'il soit possible de réaliser au moins 2 plantations dans l'année. Si cela n'est pas possible, des dates de semis étalées sont acceptées ;
- Le système de culture doit être le moins possible inféodé aux pluies (ex. cultures irriguées) ;
- L'expérimentateur doit établir par une étude préliminaire ou à partir de données existantes les fluctuations des populations de ravageurs pour que celles-ci soient suffisamment importantes pendant la période où les essais sont conduits ;
- Les résultats des essais doivent être sans équivoque ; l'efficacité résultant de l'application du produit en essai doit être au moins de 80 % ;
- S'il existe un produit déjà autorisé ou homologué dirigé contre le même ravageur, le demandeur devra justifier la supériorité du nouveau produit (toxicité et coût).

En ce qui concerne le manguiier, il a été recommandé de prendre en compte les différentes variétés de manguiers et d'utiliser les périodes de floraison de la plante. Plusieurs cycles pourront ainsi être dégagés dans une même année.

3. Pays et institutions habilités à mener ces essais

3.1 Pays où ces essais devront être menés

Haricot Vert : Burkina Faso, Gambie, Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal

Tomate : Burkina Faso, Cap Vert, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Tchad.

Mangues : Burkina Faso, Gambie et Sénégal

Gombo : Burkina Faso, Gambie, Mali, Niger et Sénégal

3.2 Institutions habilitées

L'atelier sur l'harmonisation des protocoles d'essais d'efficacité biologique des pesticides aux fins d'homologation pour les pays membres du CILSS qui s'est tenu du 22 au 26 Février 1999 à Bamako a recommandé que toutes les institutions de recherche du CILSS soient habilitées à effectuer les essais d'efficacité biologique pour l'homologation des pesticides au Sahel. Dans le domaine de la nématologie, peu d'instituts de recherche possèdent les compétences et les infrastructures adéquates. L'INERA au Burkina Faso est recommandé pour les essais en nématologie.

Les Institutions de recherche ci-après ont été recensées:

Burkina Faso : Institut de l'Environnement et de Recherche Agricole (INERA)

Cap Vert : Institut National de Recherche et Développement (INIDA)

Gambie : National Agricultural Research Institute (NARI)

Guinée Bissau : Institut National de Recherche Agraire (INPA)

Mali : Institut d'Economie Rurale (IER)

Mauritanie : Centre National de Recherche Agronomique et de Développement (CNRAD)

Niger : Institut National de Recherches Agronomiques du Niger (INRAN)

Sénégal : Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA)

Tchad : Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD)

4. Coût des essais

Le coût moyen retenu est de F CFA 1.000.000 (Un Million) pour l'évaluation de l'efficacité biologique par produit formulé, par essai et par site.

5. Disposition finale

Il demeure entendu que cette procédure ne saurait remplacer la procédure existante. Le CSP s'associe au PIP dans cette démarche pour appuyer le programme d'exportation des fruits et légumes.

Fait à Bamako, Le 22 Décembre 2005

Le Président du Comité Sahélien des Pesticides
Pr. François Adébayo ABIOLA

Le Directeur Général de l'Institut du Sahel
Dr AMADOU Moustapha